



Un arrete prefectorale peut il interdire un handicapée

Par **cecel**, le **29/07/2009** à **11:18**

Bonjour, me deplassant en camping car avec une personne possedant une carte de stationnement pour handicapée moi meme je possede une carte priorité pour personne handicapée

on ma interdit de stationner a berck sur mer sur une place reserver pour andicapée car un arrete prefectoral interdit le stationnement sur le centre ville aux vehicules de plus de 2 metres de hauteur on ma demander de rejoindre un parking a plus de 2 km et payant 5 euro (c est gratuit en centre ville) j ai eu deja le meme probleme au crotoy qui interdit la circulation au canping car. un arrete prefectorale a t il le droit d interdire un handicapé de stationner sur des places qui lui son reserver ou de se deplacer en sachant que je stationne ou je ne gene personne par la longueur 6 metre 70 merci de me repondre

Par **citoyenalpha**, le **29/07/2009** à **11:49**

Bonjour

Un arrêté préfectoral ou même municipal peut en effet interdire le stationnement à un type de véhicule sur une partie d'un territoire dont elle assume le pouvoir de police.

Les dérogations à cet arrêté doivent être spécifiées par l'autorité publique émettrice de l'arrêté.

En conséquence vous devez vous renseigner auprès de la préfecture ou de la commune si il existe des dérogations à cette interdiction de portée générale. A défaut prenez contact avec

une association afin d'obtenir l'inscription de cette dérogation.

Restant à votre disposition.